

**COMMUNE DE BAYONNE**  
**Département des Pyrénées Atlantiques - Arrondissement de Bayonne**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2017**  
**DELIBERATION N° 7**

*Nombre de conseillers  
municipaux en exercice :*  
43

L'an deux mil dix sept, le quatorze décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

**Présents : Présents :** M. ETCHEGARAY, Mmes DURRUTY, BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN DOLHAGARAY, M. AGUERRE, Mme JUZAN, MM. ESMIEU, SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, Mme BRAU-BOIRIE, M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART.

**Absents représentés par pouvoir :**

M. MILLET-BARBE par M. LACASSAGNE, M. NEYS par M. SOROSTE, Mme LANGLOIS par M. ESMIEU, M. LALANNE par Mme JUZAN, M. SALANNE par M. POCQ, Mme MEYZENC par Mme DURRUTY, M. ESCAPIL-INCHAUSPE par Mme DUHART, Mme TAIEB par Mme CASTEL, Mme CANDILLIER par M. ETCHEGARAY, Mme DESTIN par M. LAIGUILLON, M. DAUBISSE par M. ARCOUET, Mme PICARD FELICES par Mme HERRERA LANDA, Mme WAGNER par M. IRIART

**Absents non représentés :** Mme BELBARAKA.

*Certifié exécutoire compte  
tenu de l'affichage en  
mairie le .....*

*Et du dépôt  
au titre du contrôle  
de légalité le .....*

*Le Maire*

*Entendu le rapport de Mme Bisauta,*

**OBJET : CADRE DE VIE - Convention avec les associations participant à l'opération de médiation pour la qualité de la vie nocturne à Bayonne – Année scolaire 2017/2018.**

Depuis la signature de la Charte pour la qualité de la vie nocturne à Bayonne en 2011, des jeunes gens en Service civique effectuent une mission de médiation dans les rues du centre-ville afin d'améliorer le vivre-ensemble et de prévenir et réduire les conduites à risques auprès d'autres personnes du même âge qu'eux.

Pour l'année scolaire 2017-2018, les sorties des vendredis soirs de janvier à juin 2018, généralement plus calmes, seront remplacées par l'organisation d'ateliers de sensibilisation auprès de lycéens de d'apprentis durant le temps scolaire, les jeudis matin et les vendredis après-midi. Le reste du dispositif est maintenu tel quel, à savoir : sorties de 21h à 3h du matin les jeudis et samedis, ainsi que des temps de formation et de régulation.

Afin d'accompagner ces jeunes gens dans leurs missions et pour qu'ils puissent assurer leurs tâches avec la plus grande sérénité, des éducateurs spécialisés dans les conduites addictives sont mis à disposition par les Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en

addictologie (CSAPA) de deux associations : l'Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (ANPAA 64 PAYS BASQUE) et l'Association BIZIA.

Pour la période du 9 novembre 2017 au 9 juin 2018, le coût pour la ville s'élève à 19 070 €.

Considérant qu'il s'agit d'un enjeu prioritaire pour notre centre ancien et ses habitants, il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention tripartite liant la ville aux associations ANPAA 64 PAYS BASQUE et BIZIA, jointe en annexe, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

*Ont signé au registre les membres présents.*

**ADOPTION A L'UNANIMITE**

Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne